



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES SERVICES DE L'ÉTAT
EN SAVOIE

20
19





PREFECTURE DE LA SAVOIE



Alors que paraît ce rapport d'activité pour l'année 2019, notre pays traverse depuis le mois de mars 2020, une crise sans précédent.

Face à cette crise sanitaire, je veux d'abord avoir une pensée pour celle et ceux qui ont été touchés par la maladie. Je veux aussi saluer encore la formidable mobilisation, qui en Savoie comme partout en France permet de faire face. C'est grâce à l'engagement de tous, de nos soignants, de nos forces de l'ordre, de toutes celle et ceux qui, salariés, agents publics, bénévoles ou élus ont donné de leur temps, de leur énergie, chacun dans leur profession, chacun avec leurs compétences, que nous tenons dans les meilleures conditions.

Nous leur devons nos remerciements.

Cet engagement de chacun au service du collectif, je crois qu'une fois de plus il transparait au fil de ce rapport.

L'année 2019 a été riche. Dans tous les domaines, les services de l'État en Savoie ont cherché à répondre présents, au service du territoire et de ses habitants. Au printemps dernier, le succès rencontré en Savoie par le Grand débat national avait une nouvelle fois démontré cette volonté partagée d'engagement, dans un esprit de collaboration constructive caractéristique de notre département.

Le chantiers débutés ou poursuivis en 2019 devront encore se prolonger dans les années à venir : pour n'en citer que quelques-uns, qu'il s'agisse du sujet des lits froids, de la gestion de la ressource en eau, du déploiement des structures France Services ou de Territoires d'industrie, de la gestion du loup et des activités d'élevage, de la rénovation des quartiers, de l'affermissement de la sécurité du quotidien, de la lutte contre la radicalisation violente, ou de l'accompagnement des collectivités dans leur document de planification. Chacune de ces politiques publiques participe de la résilience de notre société.

Cette résilience, elle ne peut se construire que dans une collaboration de chaque instant. Elle sera plus que jamais nécessaire face aux défis qui attendent la Savoie, département lourdement touché par l'impact économique de la crise du Covid19. En 2020, comme en 2019, je sais pouvoir compter sur les services de l'État pour agir en proximité, en complémentarité avec l'ensemble des forces vives de la Savoie, avec discernement et cohérence, au service d'un territoire bien sûr riche de son patrimoine, mais surtout solide de son dynamisme et de sa volonté.

Louis LAUGIER,
Préfet de la Savoie

SOMMAIRE

1

GARANTIR la sécurité des populations

- La consolidation du déploiement de la police de sécurité du quotidien (PSQ)
- La mise en oeuvre du volet reconquête du plan départemental de lutte contre la radicalisation et de reconquête républicaine
- La sécurisation des frontières et la lutte contre l'immigration illégale
- La sécurisation et la prévention de la délinquance
- Une année de renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes
- La lutte contre l'insécurité routière

2

PROTÉGER la population et son cadre de vie

- L'action de sécurité civile
- Le suivi et le contrôle des sites sensibles
- La prévention des risques sanitaires
- Le suivi de la ressource et de la qualité de l'eau
- La qualité de l'air
- L'action en faveur de la transition énergétique

3

RENFORCER la cohésion sociale

- Une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté renouvelée
- Un nouveau plan pour le logement des personnes défavorisées
- Poursuite de la stratégie d'intégration des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Le soutien à la culture
- L'accompagnement vers l'emploi : rapprocher l'offre et la demande
- Une politique de la ville active

SOUTENIR l'aménagement du territoire et le développement économique

4

- Accompagner les territoires : le déploiement de territoires d'industrie
- Le soutien au projet de redynamisation de Modane
- La poursuite du programme «Action coeur de ville» et le déploiement des opérations de revitalisation de territoires (ORT)
- L'accompagnement financier des projets du territoire
- Le transfert des ports du lac du Bourget et la mise en place d'une gouvernance lac : un exemple de collaboration aboutie
- La relance de la lutte contre les lits froids
- La nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin
- Le soutien au développement agricole
- Une gestion du loup et des activités d'élevage au plus près du terrain

MODERNISER l'État

5

- Les premiers déploiements du réseau France Service
- Le grand débat national réussi en Savoie
- Une organisation du réseau des finances publiques en cours de nouvelle modernisation
- La réforme de l'Éducation Nationale en Savoie
- Une préfecture qui poursuit sa réorganisation
- Le dispositif d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile

GARANTIR la sécurité des populations



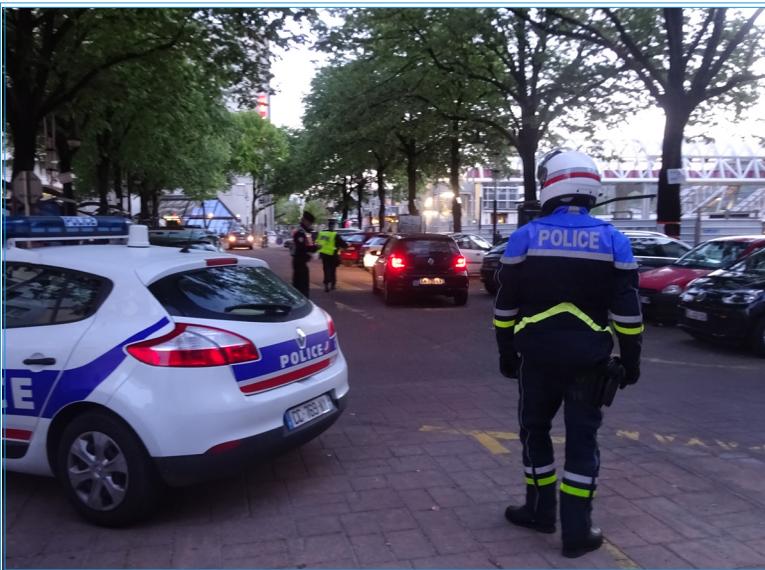
La consolidation du déploiement de la police de sécurité du quotidien (PSQ)

2019 a été l'année d'extension de la PSQ à l'ensemble du territoire et du renforcement des partenariats.

En Savoie, les diagnostics locaux de sécurité, réalisés en 2018, ont été affinés ce qui a permis la mise en place de nouvelles mesures. La nomination d'un gendarme-référent par mairie, la création de patrouilles dédiées au contact ou le déploiement d'un poste provisoire à Aiguebelette ont déjà fait l'objet de retours très positifs.

En zone police, les diagnostics ont visé à cibler des territoires pour adapter les actions et se sont traduits, pour chaque secteur identifié, par la mise en place de fiches-action et d'un Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO), associant les habitants.

En 2019 ont également été développés, le dispositif de participation citoyenne (20 conventions signées en 2019 par le groupement de gendarmerie départementale), l'extension des partenariats (notamment avec la Chambre de commerce et d'industrie, les acteurs de la montagne ou encore les agriculteurs) et le développement des patrouilles dédiées au contact.



La mise en oeuvre du volet reconquête du plan départemental de lutte contre la radicalisation et de reconquête républicaine

La persistance de la prégnance du phénomène de radicalisation à caractère terroriste avait conduit en 2018 au renouvellement de ce plan départemental en l'adaptant aux spécificités locales.

Il s'agit, d'une part, de lutter contre toutes les manifestations du séparatisme et d'autre part, de porter un discours d'inclusion exigeant et généreux, notamment auprès des jeunes afin de donner corps à la promesse républicaine.

Cela s'est notamment traduit en 2019 par l'organisation en préfecture de visites d'élèves issus d'établissements primaires et secondaires du réseau d'éducation prioritaire qui ont pu découvrir à cette occasion les missions des services de secours et discuter librement avec le corps préfectoral du fonctionnement des institutions, de l'engagement civique et de la cohésion nationale.



En 2019, 550 enfants ont ainsi pu être accueillis au sein de la préfecture de la Savoie.



La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) a organisé par ailleurs plusieurs formations « laïcité et valeurs de la République » au profit d'agents publics, de professionnels et bénévoles de la politique de la ville.

De nouveaux formateurs ont été agréés en 2019 : ceci permettra de décupler les formations en 2020 et ainsi d'élargir le public touché.

Une conférence professionnelle sur « les processus de radicalisation et l'accompagnement des femmes et des jeunes filles en situation interculturelle » a par ailleurs réuni 140 participants à l'automne.



Valeurs de la République
et **Laïcité**



La sécurisation des frontières et la lutte contre l'immigration illégale



Pour lutter contre le terrorisme, un contrôle systématique est toujours en vigueur à la frontière italienne. Ce contrôle assuré par la police aux frontières participe, avec le concours notamment des services des douanes, à la sécurisation du territoire national et à la lutte contre l'immigration clandestine qui est une mission centrale des préfetures.

La Direction Départementale de la Police Aux Frontières de la Savoie (DDPAF) assure une surveillance des flux migratoires en provenance d'Italie et réalise des contrôles transfrontières au tunnel du Fréjus, en gare internationale ferroviaire de Modane et des contrôles aléatoires aux cols du Mont-Cenis et du Petit St Bernard, ouverts de mai à novembre.

Les services des douanes gèrent les 3 points de passage frontaliers (frontières extérieures de l'espace Schengen) du département de la Savoie : l'aéroport de Chambéry-Aix-les-Bains et les gares ferroviaires de Moûtiers et de Bourg-Saint-Maurice, grâce notamment à l'affectation d'une trentaine de douaniers supplémentaires en période hivernale.

Au 31 décembre 2019, 9 355 étrangers en situation irrégulière ont été détectés et/ou ont fait l'objet d'un traitement procédural administratif ou judiciaire par les effectifs de la DDPAF (contre 8 628 en 2018 ; soit +8,43%) :

- 8 746 d'entre eux ont fait l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire national prononcé par la DDPAF (contre 7 872 en 2018, soit +11,10 %).

- 609 étrangers en situation irrégulière ont été détectés et/ou ont fait l'objet d'une procédure pour non respect des conditions d'entrée et de séjour sur le territoire national. (contre 736 l'an dernier soit -19,44%)

Le local de rétention administrative (LRA) de Modane, en service depuis le 30 avril 2018, a accueilli 108 étrangers en 2019.

215 trafiquants de migrants ont été interpellés dont 138 passeurs, 4 filières d'aide à l'immigration irrégulière ont été démantelées. La PAF a également mis en cause 61 employeurs d'étrangers sans titre de travail (+ 69,44%), 49 pour travail dissimulé (+58,06 %) et détecté 474 porteurs de faux documents et 638 faux documents.

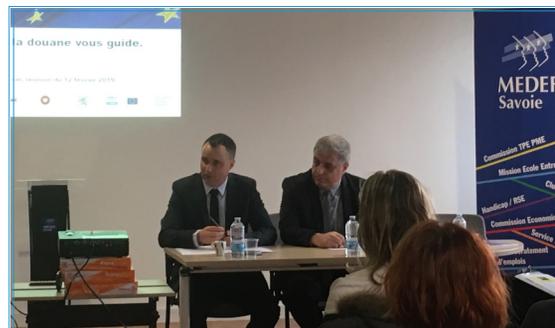
908 mesures d'éloignements ont été prononcées par la Préfecture et 326 étrangers en situation irrégulière ont été éloignés.

La préparation du Brexit

Accompagnement des tour-opérateurs britanniques installés dans les stations.

En prévision de la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union Européenne, des réunions ont été organisées, en lien avec le député Vincent ROLLAND pour accompagner les professionnels du tourisme britannique dans les stations savoyardes.

L'objectif était de les accompagner dans la mise en œuvre de la réglementation française tant au regard du droit du travail que du droit au séjour de leurs employés de nationalité britannique.



Réaménagement des gares ferroviaires de Bourg-Saint-Maurice et de Moutiers, ouvertes à la circulation internationale et de l'aéroport de Chambéry Aix-les-Bains.

Afin de répondre aux nouvelles obligations de contrôle des personnes et des biens, les 2 gares ont fait l'objet de réaménagements structurels : conception d'un circuit de circulation des voyageurs, création d'un nouvel espace dédié aux contrôles migratoire et douanier, installation d'une borne PABLO (permettant les opérations de validation des biens achetés en détaxe sur le territoire français).

La sécurisation et la prévention de la délinquance

L'ensemble des dispositifs de prévention de la délinquance et de sécurisation des populations face au risque terroriste ont été prolongés en 2019.

Dans la continuité des actions engagées en 2017 et 2018 sur la préparation des sites touristiques au risque terroriste, quatre conventions sécurité-tourisme ont été signées en 2019 avec des stations de sport d'hiver ainsi que l'Abbaye de Hautecombe.

Le partenariat en matière de sécurité s'est également poursuivi avec la préparation de conventions avec les bailleurs sociaux et les responsables de grands centres commerciaux qui devraient être signées en 2020.

Placé sous l'autorité conjointe du Préfet et du Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Chambéry, l'Etat-major de sécurité s'est réuni deux fois, en mai et en décembre 2019. Les 6 Comités locaux de prévention de la délinquance (CLSPD) de la Savoie se sont aussi tous réunis en séance plénière en 2019. Ces instances permettent notamment d'organiser la déclinaison partenariale des orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance structurée. Cette stratégie est aujourd'hui structurée autour de trois programmes d'actions prioritaires : les jeunes exposés à la délinquance, les violences faites aux femmes, violences intrafamiliales et aide aux victimes et l'amélioration de la tranquillité publique.

Le comité opérationnel départemental anti fraude (CODAF) s'est pour sa part réuni à deux reprises. 7 procédures administratives pour travail dissimulé ont été initiées à l'encontre de commerces, les sanctions prononcées allant de l'avertissement à la fermeture pour une durée d'un mois et 80 contrôles coordonnés associant les services de l'État (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail) et les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, le régime social des indépendants (RSI), la MSA) ont été diligentés dans différents secteurs.



Observatoire départemental de l'agribashing

En fin d'année, les représentants du monde agricole ont été réunis pour faire un état des difficultés des agriculteurs victimes d'une certaine stigmatisation de leurs activités. Un observatoire départemental chargé de suivre l'évolution des problématiques identifiées et de proposer des solutions adaptées sera mis en place en 2020.



EN CHIFFRES

En 2019, 352 000 euros ont été accordés par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Ces subventions, à destination des collectivités ou d'associations, portent à la fois sur des actions de prévention de la délinquance (161 700 €), de sécurisation des établissements scolaires et d'installation de vidéo-protection (185 000 €) et de prévention de la radicalisation (50 000 €).

EN CHIFFRES

En 2019, l'ARS a pu réaliser un diagnostic du Projet Territorial de Santé Mentale et organiser une plateforme commune de gestion des soins sans consentement pour les trois départements de l'arc alpin en région AURA.

571 décisions de soins psychiatriques à la demande d'un tiers ont été prononcées et 49 décisions à la demande du représentant de l'État (directement par le Préfet, pour des détenus ou par les maires).



Une année de renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes



Après avoir été grande cause nationale en 2018, la lutte contre les violences faites aux femmes a fait l'objet en 2019 d'un «Grenelle contre les violences conjugales », dont l'objectif est d'améliorer la protection, l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences au sein du couple.

En Savoie une réflexion avec les partenaires concernés a abouti à la mise en place d'accords permettant de faciliter le recueil de plaintes des victimes en milieu hospitalier. Une première convention sur ce thème a été signée avec le Centre hospitalier Albertville-Moùtiers le 25 novembre 2019. Ces conventions, très opérationnelles et adaptées à chaque territoire, sont en cours de finalisation avec les hôpitaux de Chambéry, Bourg Saint Maurice et Saint Jean de Maurienne.

En 2019, 805 faits de violence conjugales ont encore été traités par les forces de l'ordre en Savoie et plus de 500 femmes ont été accueillies par les différentes associations.



La lutte contre l'insécurité routière

Avec 31 tués, contre 25 en 2018, la mortalité a augmenté de 24% en 2019. Les usagers vulnérables (piétons, cyclistes) continuent de représenter la majorité des tués malgré les nombreuses actions mises en œuvre ces dernières années. Le nombre d'accidents et de blessés connaît lui une baisse notable.

Face à cette situation, de nombreuses actions de sécurité routière ont encore été engagées tant lors de grands événements (Tour de France, opérations Col cool, festival du vélo à Saint-Jean-de-Maurienne), qu'auprès d'entreprises (870 salariés sensibilisés), de publics sensibles (125 personnes) ou dans le cadre du milieu scolaire (1300 élèves de la maternelle au CM2 et près de 4000 collégiens/lycéens formés ainsi que l'organisation de rallyes pédestres et vélos qui ont touché plus de 700 élèves).

Pour assurer la sécurité de nos concitoyens sur la route, l'État agit aussi de manière répressive avec 1 079 suspensions administratives prononcées en 2019.



Prévenir les risques routiers professionnels et chez les jeunes

Dans la continuité de la charte sécurité routière en entreprises signée le 15 janvier 2018, d'autres entreprises se sont associées à la démarche, notamment la SAP (Société d'aménagement de La Plagne) en 2019, auprès de qui l'État est intervenu sur deux jours pour plus de 150 salariés.

Autre public cible des politiques de sécurité routière, les jeunes font l'objet d'une attention toute particulière. Cette année, deux réalisations ont été particulièrement remarquées : un clip sur l'accidentalité et le comportement du conducteur (association MNT73) et une chanson écrite et interprétée par la classe relais du collège de Bissy.



PROTÉGER la population et son cadre de vie



L'action de sécurité civile

En 2019, le centre opérationnel départemental (COD) a été activé 15 fois.

Cette forte activité est notamment justifiée en raison du suivi du mouvement des gilets jaunes, lequel a nécessité un travail important de coordination, au côté des forces de l'ordre très mobilisées en Savoie comme sur l'ensemble du territoire national.

En 2019, un travail a été également réalisé sur les plans particuliers d'intervention (PPI) des sites SEVESO. L'ensemble des PPI ont en effet été revus suite aux enseignements tirés de l'incident de Lubrizol et tous les exploitants ont été sensibilisés au respect des conditions de stockages et à la réalisation d'exercices hors heures ouvrables.

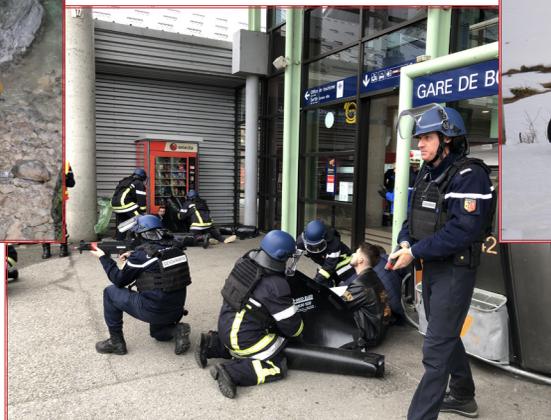
Dans le cadre de la préparation à la gestion de crises, l'année 2019 a aussi été l'occasion de mettre l'accent sur les exercices terrains en zone montagne, avec la réalisation d'un exercice « montagne hiver » (plusieurs skieurs pris dans une avalanche) et d'un exercice « montagne été » (groupe de jeunes bloqués dans un canyon). Ces exercices, qui rassemblaient l'ensemble des acteurs du secours en montagne, (CRS/PGHM/SDIS et services des pistes pour l'exercice hiver) ont été l'occasion pour chacun des participants de pouvoir échanger sur leurs modes d'actions.

Enfin, le travail de prévention, mené avec le SDIS, a permis la visite de 668 établissements recevant du public sur l'ensemble du département. Ce travail a été complété par la visite de 10 terrains de campings répartis sur l'ensemble du département par la commission de sécurité des terrains de campings. Ces visites ont permis de rappeler aux gestionnaires de ces établissements les règles relatives à la transmission de l'alerte et à l'évacuation des personnes.



*Exercice canyoning
au canyon du Pont du diable*

*Exercice attentat
en gare de Bourg Saint Maurice*



*Exercice avalanche
à Saint François Longchamp*

L'action de sécurité civile



En juillet 2019 le département de la Savoie a accueilli 2 épreuves cyclistes majeures : l'Étape du Tour et le Tour de France.

L'Étape du Tour s'est déroulée dans des conditions optimales avec plus de 16 000 inscrits qui ont parcouru 135 kms avec plus de 4563 m de dénivelé. Mobilisés au sein du PC de crise sur la ligne d'arrivée à Val Thorens, les différents services ont assuré la gestion de la circulation et des secours sur le tracé de cette étape.

Le Tour de France a quand à lui connu un événement sans précédent. Après une 1^{ère} étape en Savoie sans difficulté, la seconde a dû être interrompue en milieu de course suite à de fortes précipitations sur une partie du parcours et sur l'arrivée à Tignes. Un événement exceptionnel qui a nécessité une coordination étroite entre tous les services et les collectivités afin de sécuriser et gérer les flux de touristes répartis sur le parcours.

Le travail s'est poursuivi dans la nuit en COD avec la mise en place d'un tracé alternatif raccourci pour permettre le déroulement de l'ultime étape du département dans des conditions de sécurité optimale.

Installation du 1^{er} comité local d'aide aux victimes (CLAV) de la Savoie



Un CLAV a été mis en place pour la première fois en Savoie sous l'égide du sous-préfet d'Albertville à la suite de l'incendie d'un bâtiment hébergeant des saisonniers, à Courchevel 1850, le 20 janvier 2019 qui a fait 2 morts et 25 blessés.

Ce comité, co-présidé avec le procureur de la République est chargé d'identifier les besoins des victimes et de leurs proches, de les informer et de les accompagner dans leurs démarches juridiques et sociales. Il propose un premier soutien psychologique et une éventuelle réorientation vers des professionnels spécialisés.

Le suivi et le contrôle des sites sensibles

Le troisième trimestre de l'année 2019 a été marqué par les suites données à l'accident survenu le 26 septembre 2019 au sein de l'usine LUBRIZOL près de Rouen.

Les 7 établissements Seveso seuil haut et les 4 établissements Seveso seuil bas ont été interrogés sur leur plan d'urgence et le suivi en temps réel de l'état des stocks ainsi que l'accessibilité permanente de cet état y compris en dehors du site. Les visites d'inspection sur cette thématique ont commencé fin 2019 et se prolongeront sur le début de l'année 2020.

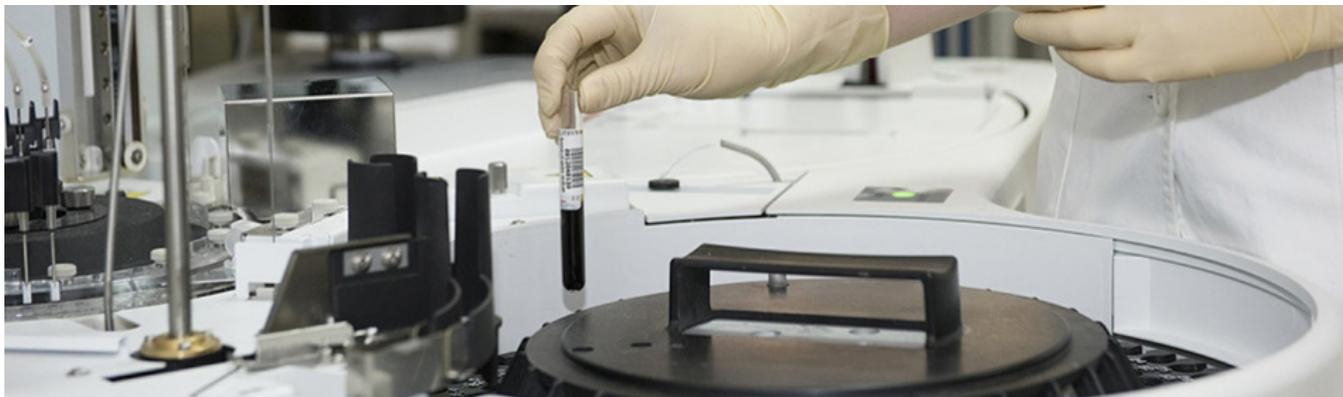
Les 4 commissions de suivi des sites Seveso seuil haut (MSSA, Antargaz, Ugitech et «Maurienne») ont aussi été réunies.

Le contrôle des installations soumises à autorisation ou à enregistrement a augmenté de 40% en 2019 : 139 visites d'inspection ont ainsi été effectuées sur les 258 établissements du département soumis à autorisation ou enregistrement et sur des installations soumises à déclaration, par les inspecteurs de l'environnement de l'unité interdépartementale des deux Savoie de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UID DREAL). 8 de ces visites ont été menées à l'occasion de signalement de plaintes d'administrés.

Par ailleurs, 15 contrôles inopinés de rejets (eau, air, légionelles) ont également été diligentés dans certains établissements.



La prévention des risques sanitaires



Le contrôle alimentaire

En Savoie, 4 vétérinaires et 4 auxiliaires officiels de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) assurent l'inspection vétérinaire des 4 abattoirs situés au sein de chacune des principales vallées du département : Chambéry (2 294 tonnes de viande produites en 2019), Saint-Etienne-de-Cuines (411 tonnes), Beaufort sur Doron (212 tonnes) et Bourg Saint- Maurice (149 tonnes).

EN CHIFFRES

Sur les 29 593 animaux abattus et inspectés, 68 ont fait l'objet d'une saisie totale (0,2%), 118 ont donné lieu à une saisie partielle (0,4%) et il y a eu 1 741 saisies d'abats (chez près de 6 % des animaux).

En ce qui concerne les 8 chaînes d'abattage de Savoie, 8 inspections complètes ont été menées au titre de la sécurité sanitaire des aliments. Elles ont été suivies de 6 avertissements et dans le cadre de l'inspection permanente, 1 panne a conduit à la fermeture de l'établissement pendant 48 heures.



La prévention des risques sanitaires



Le bien-être animal

Outre l'aspect prévention des risques sanitaires par le contrôle des abattoirs notamment, la DDCSPP agit également par le contrôle du bien-être animal.

En 2019, 9 audits complets d'abattoirs ont donné lieu à 4 avertissements et à la rédaction d'une mise en demeure de procéder à des mesures correctives dans un délai contraint.

La DDCSPP a un rôle essentiel dans ce domaine et réalise des contrôles selon différentes modalités :

- des inspections en élevage programmées et visant à vérifier que les conditions réglementaires relatives au bien-être des animaux sont effectivement respectées (plus de 100 contrôles tous types confondus) ;
- le traitement de signalements de maltraitance, rapportés par des particuliers ou des partenaires professionnels (87 signalements instruits ayant donné lieu pour certains à des poursuites).

En début d'année 2019, le service est intervenu dans un élevage de bovins laitiers, sur un cas extrême d'abandon de soins. 93 animaux ont été retirés à leur propriétaire et confiés à une structure désignée par la justice. L'éleveur mis à cause a finalement été condamné, notamment à la confiscation définitive de ses animaux et à une peine d'interdiction d'exercer une activité en lien avec les animaux pour une durée de 5 ans.

Le suivi de la ressource et de la qualité de l'eau

Chaque année, les effets du changement climatique sur la ressource en eau sont plus prégnants. La gestion départementale des étiages a donc évolué d'une gestion « de crise » vers une gestion en continu, permettant davantage d'anticipation et de concertation.

Le comité technique de suivi des étiages a été sollicité de mai à novembre pour aborder non seulement la situation hydrologique du moment et les éventuelles restrictions d'usage de l'eau à mettre en place, mais aussi des sujets plus structurels à traiter dans la durée : conciliation des usages sur les bassins versants en déficit, état des rendements des réseaux d'eau potable.

C'est l'objet du comité départemental de gestion de la ressource en eau instauré fin 2019 qui associe les collectivités territoriales, en axant prioritairement son champ de compétence sur la gestion quantitative dans un but d'adaptation à la diminution attendue de la ressource.

Comité départemental de gestion de la ressource en eau

La 1^{ère} réunion du Comité départemental de gestion de la ressource en eau dans sa dimension « politique » a permis de réunir une cinquantaine de participants, élus et techniciens. Accueilli par le président de Grand Chambéry, présidé par le Préfet, en présence de M. Saddier, président du comité de bassin Rhône Méditerranée, le comité a partagé l'ambition de faire d'une consommation raisonnée de l'eau une pratique courante. Plusieurs pistes coordonnées de travail ont été partagées pour l'année 2020, afin de protéger, économiser et partager la ressource.



EN CHIFFRES

5 arrêtés préfectoraux ont été pris entre mai et octobre 2019 pour placer des secteurs du département en vigilance ou en limitation des usages de l'eau en lien avec les départements de Haute-Savoie et de l'Isère en vue de garantir la cohérence des décisions pour les bassins versants interdépartementaux.

Le suivi de la ressource et de la qualité de l'eau

Protection de la ressource potable

En 2019, le programme de protection sanitaire des captages d'eau potable s'est poursuivi. Au 31 décembre, 849 captages d'eau potable sur les 1 055 alimentant le département faisaient l'objet d'une protection sanitaire (80,5%). 3 nouveaux captages ont été protégés par DUP en 2019, des procédures d'autorisation ont été avancées pour 36 captages.

Le service Eau de l'ARS DD73, en charge de la programmation du contrôle, a enregistré en 2019 un total de 5 619 prélèvements pour analyses, soit près de 430 prélèvements réalisés chaque mois sur le département de la Savoie. 80 % des analyses du contrôle sanitaire ont été conformes aux exigences de qualité réglementaires en 2019.

Concernant la qualité microbiologique des eaux distribuées, les services de l'ARS ont émis 311 alertes sanitaires pour des problématiques de qualité microbiologiques dont 28 demandes d'interdiction de consommation. La stratégie à venir pour l'amélioration de la qualité microbiologique de l'eau distribuée devra s'orienter vers la promotion de la mise en place de systèmes de traitement auprès des exploitants confrontés à ces problématiques, voire d'obligations en cas de situation de non conformités récurrentes. A terme, l'objectif est d'impliquer les responsables de la production et de la distribution d'eau dans la démarche, notamment par la mise en œuvre d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux ou PGSSE. Un plan de formation interne des agents de l'ARS DD73 aux plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sera mis en place dès 2020 pour permettre d'initier cette démarche de promotion.

Une étude le Radon se poursuivra en 2020 afin de consolider les données acquises lors de la phase d'investigation menée en 2019.

Une nouvelle stratégie régionale « eau air sol »

Lancée fin 2019 pour une mise en application en 2020, cette stratégie de l'État en région Auvergne Rhône-Alpes vise à mettre en place un certain nombre d'actions permettant d'agir sur les trois éléments essentiels de la qualité de l'environnement que sont l'eau, l'air et le sol avec des objectifs ambitieux et précis.

Son projet été présenté aux élus du département en janvier 2020.

Gestion d'un cas de saturnisme d'origine hydrique

En 2019, le service a été confronté à un cas de saturnisme lié à des dépassements en plomb dans l'eau. L'ARS DD73 a émis une restriction pour usage alimentaire de l'eau dans le secteur concerné. Les services ont accompagné l'exploitant du réseau dans sa stratégie d'investigation et de repérage pour élaborer un plan de remplacement des conduites incriminées. Les dernières campagnes de prélèvements montraient un retour à la conformité. Une réunion publique a été organisée afin d'informer les usagers.

La qualité de l'air

Le dispositif de gestion des épisodes de pollution de l'air a été modifié en fin d'année 2019. La mesure de circulation différenciée est désormais activée dès le début de l'épisode de pollution (niveau d'alerte N1 – vigilance orange).

Lorsque l'épisode persiste et atteint le niveau 2 (vigilance rouge), la mesure est renforcée pour les véhicules légers et, en plus des véhicules sans vignette, sont également interdits les véhicules équipés des vignettes 4 ou 5, soit environ 20 % du parc (véhicules diesel immatriculés avant 2006).

La commission de suivi du plan local d'amélioration de la qualité de l'air (PLQA) de l'agglomération de Chambéry, adopté en 2016, a été réunie le 19 décembre 2019. Elle a permis de dresser le bilan de la qualité de l'air sur le territoire et faire un point d'avancement des différentes actions.

Par ailleurs le volet déplacement du PLUj a permis de favoriser les conversions de flotte, en lien avec le projet Zéro Emission Valley notamment et les plans de mobilité.

Après une action forte en 2018 sur le sujet du brûlage des déchets verts, l'année 2019 a aussi permis, dans le secteur résidentiel, de faire aboutir les démarches en matière de rénovation énergétique (plateforme locale de rénovation énergétique « monopass renov » et lancement du fonds air rénovation) et de remplacement des chauffages au bois (bonus air bois). Dans le domaine agricole, un premier séminaire de retour d'expérience du projet VITIVALO (traitement des déchets verts issus de la vigne) s'est tenu en décembre 2019.

Initiés en 2018, les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) de Grand Chambéry et Grand Lac ont été achevés fin 2019. En 2020 seront achevés les PCAET des deux derniers EPCI du département concernés, les communautés de communes de Cœur de Savoie et d'Arlysière.



L'action en faveur de la transition énergétique



En septembre 2019 s'est tenu le premier Comité départemental de la transition énergétique (CDTE), coprésidé par le préfet et la région.

L'objectif premier de cette réunion était de communiquer sur les stratégies nationales et régionales en matière de transition, de partager le bilan énergétique du département et l'engagement de ses territoires et d'informer les participants de l'avancement des chantiers lancés sur la rénovation énergétique des logements et l'identification des sites favorables à l'installation de centrales photovoltaïques au sol.

Pour 2020, a été actée la mise en place de 4 groupes de travail sur la rénovation énergétique des logements, le déploiement des énergies renouvelables, la mobilité et l'économie circulaire.

Par ailleurs dans la perspective de la fin des financements des espaces info énergie et des plate-formes territoriales de rénovation énergétique (PTRE), dispositifs expérimentaux lancés à partir de 2015 en région Rhône-Alpes, le conseil départemental et les services de l'État se sont mobilisés en 2019 pour proposer aux EPCI un nouveau service, déclinaison départementale du service publique de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) déployé par la Région. Après la structuration technique du service et sa consolidation financière, il a été présenté aux EPCI qui devront s'organiser en vue de sa mise en œuvre aux côtés du Département à compter du 1^{er} septembre 2020.

RENFORCER la cohésion sociale



Une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté renouvelée

La France, en 2018, compte 9 millions de personnes pauvres, dont 3 millions environ dans une situation de privation matérielle grave. Face à cette situation, au niveau local, la convention départementale vise à organiser une réponse structurée et partenariale.

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi a été signée entre l'État et le Département sur les axes obligatoires suivants :

- prévention de toute « sortie sèche » de l'aide sociale à l'enfance (ASE),
- insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA),
- généralisation des démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP) et référent de parcours.

Au-delà de ces axes obligatoires, cette convention laissait une marge d'initiative locale qui a permis de soutenir des projets visant la garantie des droits essentiels des enfants (santé, loisirs, accès aux droits...). Un avenant à la convention, signé en fin d'année 2019, a porté que sur les nouveaux indicateurs de suivi.

Fondée sur la mobilisation accrue de l'ensemble des acteurs de terrain en faveur des publics les plus vulnérables, elle fixe les objectifs et moyens financiers dédiés et repose sur des indicateurs de résultats précis. L'État s'engage à apporter 227 337 € chaque année de 2019 à 2021. Le Département s'engage à contribuer à la même hauteur, sous forme de dépenses nouvelles ou de valorisation de dépenses déjà engagées.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se traduit également, au niveau local, par des actions conduites par les services de l'État, les organismes de protection sociale ou les collectivités territoriales : le développement des modes d'accueil de la petite enfance, la révision du schéma départemental des services aux familles, la rénovation de la politique de soutien à la parentalité et le déploiement des centres sociaux dans les quartiers politique de la ville, la généralisation des points conseil budget (PCB), l'accès des enfants aux biens et aux services essentiels dans le cadre de l'expérimentation du programme « petits déjeuners à l'école », l'adaptation de l'offre d'hébergement, le cadre du projet d'humanisation et de regroupement des centres d'hébergement d'urgence de Chambéry en sont autant d'exemples.



STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ



Un nouveau plan pour le logement des personnes défavorisées

En fin d'année 2019 a été adopté le deuxième plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de la Savoie.

Conclu pour une durée de 5 ans, il succède au premier plan 2014-2019 et est issu d'une large concertation avec le Conseil départemental et l'ensemble des acteurs de l'hébergement et du logement des personnes défavorisées (collectivités territoriales, bailleurs sociaux, opérateurs de l'hébergement, organismes de protection sociale, travailleurs sociaux ...).

Ce plan fixe des objectifs précis à chacun des acteurs qu'il s'agisse de la production de logements très abordables dans le parc public, de la mobilisation du parc privé, du soutien des publics en difficulté particulière d'accès au logement, de l'accompagnement pluridisciplinaire dans le logement afin de s'y maintenir, de lutte contre l'habitat indigne ou l'incurie dans le logement mais aussi de la lutte contre la précarité énergétique.

Le logement des saisonniers

La loi Montagne II a fait obligation aux communes dénommées touristiques de conclure avec l'État une convention destinée à renforcer l'offre de logement au profit des travailleurs saisonniers, avant fin 2019.

En Savoie, première destination « Neige » en France, plus d'une quarantaine de communes sont concernées et accompagnées par l'État (pour près de 40 000 travailleurs saisonniers).

Fin 2019, 37 conventions étaient signées ou en passe de l'être.



Un nouveau plan pour le logement des personnes défavorisées



EN CHIFFRES

- **7 897 242 €** ont été mobilisés pour l'accueil, l'hébergement et l'accès au logement des personnes défavorisées

- **25 places** de pension de famille supplémentaires ont été créées à Frontenex pour loger des personnes à faibles ressources, en situation d'isolement et d'exclusion

- **53 places** d'intermédiation locative (IML) supplémentaires pour faciliter l'accès au logement privé de personnes en difficulté et soutenir les propriétaires privés louant leur logement à ces personnes

Poursuite de la stratégie d'intégration des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire

En Savoie la déclinaison de la politique de réinstallation, qui avait débuté dès 2017 avec l'accueil de 81 personnes, s'est poursuivie en 2019 avec l'installation de 12 familles (syriennes et centrafricaines) et de deux personnes isolées dans 9 communes des bassins aixois et chambérien.

En amont des premières arrivées, une démarche de concertation visant à optimiser les conditions de réussite du programme avait été initiée par la DDCSPP, avec la coopération étroite de tous les acteurs : l'opérateur (France Terre d'asile), les collectivités, les services de l'État, les bailleurs sociaux et le milieu associatif.

Après identification des logements, les intervenants sociaux ont pu déployer leurs missions d'accueil et d'accompagnement dès mai 2019. Ces missions portent sur l'équipement des logements, l'ouverture des droits sociaux et médicaux, la scolarisation des enfants, l'acclimatation au quartier et aux services de proximité, et plus largement l'accompagnement global vers l'inclusion sociale, l'autonomie, la maîtrise de la langue, l'emploi et la formation.

Une réunion de bilan à mi-parcours, organisée le 15 novembre 2019 a mis en lumière la qualité de la prestation fournie par l'opérateur et les retours positifs de l'ensemble des acteurs.



EN CHIFFRES

6 cérémonies de naturalisation ont été organisées en préfecture en 2019.

250 personnes ont obtenu la nationalité française.



Le soutien à la culture

Le montant des subventions programmées en 2019 par la DRAC dans le département de la Savoie s'élève à 4,8 M€.

Ce montant se structure autour des quatre missions principales du Ministère de la culture :

- soutien à la création artistique (spectacle vivant, arts plastiques) : 2,314 M€
- soutien aux politiques patrimoniales (monuments historiques, archéologie, musées, archives ethnologie) : 1,902M€ dont 1,7 M€ pour les monuments historiques.
- soutien à la transmission et à la démocratisation culturelle (enseignement supérieur artistique, éducation artistique et culturelle, contrats de ville, développement des territoires ruraux...) : 593K€
- soutien aux industries culturelles (livre) : 1,5K€

S'y ajoute l'intervention de l'État au titre du concours particulier des bibliothèques (notamment pour l'extension des horaires d'ouverture). En 2019, 147 902 € ont été programmés à ce titre en Savoie.



L'Espace Malraux à Chambéry

L'État a participé au financement des travaux de la scène nationale inaugurés en 2019, pour un montant de 2,3 M€ sur un budget total de 8,6M€ (26,6%).

En 2019, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a attribué une subvention de fonctionnement de 1 275 000 € et 200 000 € pour l'équipement technique du bâtiment rénové.

L'accompagnement vers l'emploi : rapprocher l'offre de la demande



En 2019, les services de l'Unité Départementale de la DIRECCTE en Savoie ont poursuivi la mobilisation des dispositifs et budgets en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail, en coordination avec les acteurs du service public de l'emploi, avec une action particulière en faveur de l'insertion et de l'apprentissage.

En particulier, le lancement du Pacte Ambition Insertion par l'Activité Economique s'est concrétisé par l'augmentation de l'enveloppe allouée à l'insertion par l'activité économique portée à 8,4 M€.

Parmi les autres dispositifs en 2019, on peut aussi noter :

- le renforcement du fonds d'inclusion pour l'emploi qui permet d'intervenir de façon croisée sur l'insertion par l'activité économique, les contrats aidés, les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, le soutien aux entreprises adaptées,
- la politique en faveur des jeunes avec les 4 missions locales et le déploiement des parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA),
- la politique du handicap favorisant l'orientation vers l'emploi des personnes handicapées avec des financements nouveaux en direction des entreprises adaptées,
- ou encore la politique d'intégration vers l'emploi des réfugiés en lien avec la DDCSPP.

Concernant l'anticipation des mutations économiques et le développement de l'emploi, l'UD Savoie DIRECCTE a accompagné les entreprises dans leurs recrutements au travers de la promotion de l'alternance, la formation des demandeurs d'emploi et la mobilisation des moyens alloués du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC). Une instance opérationnelle a aussi été mise en place à l'issue du Service public de l'Emploi départemental du 12 mars 2019 pour agir collectivement sur des opérations de recrutement, favoriser une meilleure connaissance des métiers du département et communiquer tant à destination des publics que des employeurs.

Lancement de la démarche « Entreprises inclusives », le 18 juin 2019

Réunion de lancement de la démarche « La Savoie une chance, les entreprises s'engagent » en présence du Haut-Commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, de Florence POIVEY (personnalité qualifiée).

Plus de 50 personnes ont participé à cette réunion dont 23 entreprises.



EN CHIFFRES

- Contrats aidés (PEC) : 333 contrats PEC signés au cours de l'année 2019
- Insertion par l'activité économique : 8,4 M€ mobilisés auprès de 33 structures
 - Entreprises adaptées : 4,5 M € pour les 10 structures
 - Geiq : 75 700 € mobilisés pour 9 structures
 - PACEA : 6 682 jeunes accompagnés dans le cadre du PACEA
 - Garantie jeunes : 645 jeunes accompagnés vers l'emploi en 2019
- Activité partielle : 283 entreprises accompagnées, 169 133 heures indemnisées
 - Plan de Sauvegarde de l'Emploi : 3
 - Accord portant ruptures conventionnelles collectives : 1



Une politique de la ville active

Les contrats de ville

La loi de finances pour 2019 a prorogé les contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022. Cette prorogation a impliqué une « rénovation » des contrats qui s'est formalisée par la signature de protocoles d'engagements renforcés et réciproques redéfinissant, pour chaque contrat de ville, les priorités de l'État et des collectivités territoriales.



Les assises territoriales de l'Islam

Les Assises territoriales de l'Islam se sont réunies pour la deuxième fois en décembre 2019. Elles ont permis d'échanger avec le nouveau président du CRCM, les gestionnaires des lieux de culte musulman de la Savoie, ainsi que les représentants des aumôniers.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté d'encourager la création d'une structure fédérative, interlocutrice de l'État et des collectivités locales dans le département, sur des sujets divers tels que l'amélioration de l'organisation du culte musulman, le recrutement et la formation des ministres du culte, la promotion de la laïcité ou encore la prévention de la radicalisation et l'inclusion républicaine.



Le renouvellement urbain

Après la réalisation de deux projets de renouvellement urbain dans le cadre du premier programme de l'ANRU à Aix-les-Bains et Chambéry (quartiers du Sierroz et des Hauts de Chambéry), la Savoie a obtenu en 2018 sur le volet régional du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), l'inscription de trois nouveaux projets concernant des quartiers classés prioritaires pour la politique de la ville (QPV) dont les conventions ont été signées en 2019 : Chambéry pour 16,7 M€, Aix-les-Bains pour 4,1 M€ et Albertville pour 0,9 M€.

Les projets ANRU

- Doublement des concours financiers de l'ANRU, avec la mobilisation de 4,1M€ pour le quartier de Marlioz à Aix-les-Bains après plusieurs mois d'échanges avec le niveau régional et l'ANRU.
- Plus de 40% de personnes relogées à Albertville et Aix-les-Bains avant démolition ou réhabilitation d'immeubles et plus de 80 % à Chambéry fin 2019.



SOUTENIR l'aménagement du territoire et le développement économique



Accompagner les territoires : le déploiement de territoires d'industrie



Territoires d'industrie s'inscrit dans une stratégie du Gouvernement de reconquête industrielle et de développement des territoires. Lancé par le Premier ministre à l'occasion du conseil national de l'industrie le 22 novembre 2018, ce programme bénéficie à 146 territoires, dont, en Savoie, l'intégralité de l'arrondissement de la Maurienne, concernant cinq communautés de communes.

La Maurienne a une dynamique industrielle forte, qui est freinée par la problématique du recrutement et un manque de visibilité de l'attractivité du territoire, ainsi que de la filière industrielle. Les tensions sur les métiers de l'industrie sont fortes, notamment dans le travail des métaux.

L'élaboration courant 2019 du contrat de territoire d'industrie Maurienne qui devrait être signé en 2020 par l'État, le conseil régional, les 5 communautés de communes, le syndicat du Pays de Maurienne, la caisse des dépôts et consignations, BPI France, Pôle emploi et le représentant des industriels vise à répondre à ces enjeux.

L'ambition collective est forte :

- réussir la pérennisation du pôle industriel en Maurienne,
- répondre aux besoins en main d'œuvre et anticiper les futurs besoins en qualifications, en améliorant l'image des industries,
- conforter les filières industrielles du territoire ,
- constituer une offre territoriale attractive avec des conditions favorables de Gouvernance : un comité de pilotage avec un binôme État / Conseil régional et un binôme élu / industriel.

Une partie de l'avant-pays savoyard est aussi incluse dans le territoire d'industrie du Grésivaudan, porté par l'Isère voisine.

24 fiches actions ont été validées et sont annexées au contrat de territoire d'industrie Maurienne, réparties entre les 4 axes de travail (innover, recruter, attirer, simplifier). Quelques exemples de projets : création d'un atelier de production de granules de plastique recyclé (entreprise Terecoval) ; production de produits innovants de traitement de l'eau pour piscine (entreprise Pack Systèmes Maurienne) ; création d'un centre de compétences sur les tunnels (service départemental d'incendie et de secours).

Le soutien au projet de redynamisation de Modane

Dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ingénierie de l'État en cours de mise en place avec l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), un certain nombre de projets de redynamisation de territoires ont été retenus.

La commune de Modane qui connaît depuis de nombreuses années un déficit d'attractivité accompagné d'un recul de sa démographie qui compromettent à moyen terme son rôle de centralité de la Haute-Maurienne en fait partie.

Les services de l'État se sont ainsi mobilisés sur le sujet pour travailler avec les élus, en parfaite cohérence avec le SCOT, à l'engagement d'une ambitieuse démarche de redynamisation en s'appuyant sur les atouts propres à Modane, commune située aux pieds de 2 stations de ski, à la fois bourg-centre du bassin de vie et véritable porte d'entrée d'un territoire touristique exceptionnel.



L'objectif est de repositionner la commune-centre dans le projet touristique de la haute vallée en intervenant dans différents domaines comme l'accessibilité multimodale des stations, la recomposition de l'espace urbain, et la réhabilitation du bâti et de logements à des fins d'hébergement touristique en vallée.

Lancées en fin d'année 2019 par les collectivités (communes, communauté de communes) et les services de l'État, plusieurs études techniques de faisabilité devraient aboutir au premier semestre 2020 et permettre d'envisager les suites opérationnelles possibles.

Le soutien au projet de redynamisation de Modane

Le projet d'ensemble s'articule autour de plusieurs projets phares du territoire, notamment dans le domaine des déplacements :

- la création d'un double ascenseur valléen depuis la gare de Modane vers les stations de La Norma et Valfréjus : validé dans son principe par le SCOT, cet appareil innovant permettra de relier en moins de 10 minutes les stations à la gare et en moins de 15 minutes les 2 stations entre elles.
- la construction d'un nouveau pôle d'échange multimodal incluant la reconversion de nombreux terrains inutilisés de la SNCF.



La poursuite du programme «Action cœur de ville» et le déploiement des opérations de revitalisation de territoires (ORT)

Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt national «Action Cœur de ville», la ville de Chambéry avait signé avec les différentes partenaires la convention initiale dès en septembre 2018.

Après le recrutement d'un directeur de projet par la ville, financé à hauteur de 50 % par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), le programme Action Coeur de ville a connu ses premières réalisations concrètes en 2019.

Un diagnostic de la situation a ainsi été dressé et une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), définissant un périmètre précis a été mise en place par arrêté préfectoral en juillet 2019. Un avenant à la convention d'initialisation a ainsi pu être rédigé à l'issue de nombreux groupes de travail thématiques. Cet avenant définit une stratégie d'intervention. Le programme d'actions, précis et financé, concerne différents axes complémentaires : la rénovation de l'habitat ancien, la revitalisation des commerces, la mobilité et l'accessibilité aux services et aux équipements, l'amélioration des formes urbaines et des espaces publics.

Parallèlement la ville de Chambéry a été retenue en réponse à l'AMI « Réinventons nos Cœurs de Ville » pour son dossier d'aménagement du site de la friche industrielle « Rubanox ». Une enveloppe de 30 000 € du FNADT a été ouverte pour accompagner le montage en cours de ce projet d'envergure.



Déplacement à Chambéry de M. Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet, directeur national du programme «Action Coeur de ville»

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) mise en œuvre à Chambéry est un nouvel outil à disposition des collectivités conçu pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social. Il vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes et emporte notamment des conséquences en matière de fiscalité pour la rénovation des logements.

A l'issue d'une information portée auprès des collectivités savoyardes, plusieurs d'entre elles se sont montrées intéressées et le déploiement de cet outil au service des territoires devraient se poursuivre en 2020.



Accompagnement de la commune et des socio-professionnels de Brides-les-Bains

A compter du 19 avril 2019, les cures thermales conventionnées de Brides-les-Bains ont dû cesser leur activité suite à la découverte d'une bactérie.

Au regard de l'ampleur des conséquences économiques notamment mais aussi afin de garantir un lieu d'écoute entre les différents acteurs impactés, les collectivités territoriales, les services de l'État, les partenaires institutionnels tels que la CCI, les représentants des socio-professionnels et la direction des thermes de Brides-les-Bains ont tenu des réunions régulières sous le pilotage du sous-préfet.

L'objectif : mobiliser les mesures d'aides dont pouvaient bénéficier les socio-professionnels mais aussi mettre en place un groupe de travail afin de permettre une reprise concertée de l'activité thermale et économique de ce territoire.



L'accompagnement financier des projets du territoire

L'État accompagne également les collectivités territoriales et les acteurs locaux au travers différents outils financiers.

En 2019, au travers des fonds les plus connus, 13 M€ ont été consacrés pour l'accompagnement des différents projets de territoire :

- 35 opérations ont ainsi été financées au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour un montant de 3,5 M€, essentiellement au profit des collectivités mais aussi d'Action coeur de ville et des grands projets prioritaires,
- 24 projets ont été financés au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour un montant de 600 000 €,
- la dotation d'équipement des territoires ruraux a par ailleurs permis de financer 129 projets à hauteur de 8,3 M€,
- une dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) a été versée à hauteur de 715 000 € pour la sécurisation de la RD 1012 dans les gorges de l'Arly. Cette dotation est venue en 2019 se substituer à la DGE et est désormais attribuée pour des projets ciblés.

L'État intervient également dans le cadre des politiques développées par les agences et les opérateurs de l'État. A titre d'exemple, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a consacré près de 4 M€ à des projets liés à la transition énergétique. Pour l'Agence de l'eau ce montant s'est élevé à 3,9 M€ en 2019.

Par ailleurs, le Commissariat général à l'égalité des territoires, au titre des sept espaces valléens savoyards du massif des Alpes, a apporté près de 650 k€ de subventions pour différents projets, publics ou privés, en lien avec la spécificité montagnarde du département (aide au maintien des services, soutien au développement économique) et le développement touristique durable.





L'accompagnement des documents d'aménagement du territoire

L'année 2019 a été une année exceptionnelle en matière de planification : l'État a finalisé l'accompagnement et émis un avis sur 2 SCOTs (Maurienne et Métropole Savoie), 3 PLUi (Grand Lac (17 Communes), Chartreuse (10 Communes en Savoie), Grand Chambéry (38 communes)) et 35 PLU.

Au total 100 communes bénéficient désormais d'un nouveau PLU et avec l'approbation du PLUiH valant SCOT de la Chartreuse fin 2019 et l'approbation des SCOT Métropole Savoie couvrant les Bauges le 8 février 2020 et Maurienne le 25 février 2020, la totalité du territoire Savoyard est couvert par des SCOTs.

En outre, la Savoie compte désormais 4 PLUi approuvés :

- Communauté de Communes du Canton d'Albens (fin 2018),
- Grand Lac – ex-CALB (octobre 2019),
- PLUiHD Grand Chambéry (décembre 2019),
- PLUiH de Chartreuse (décembre 2019).



Le transfert des ports du lac du Bourget et la mise en place d'une gouvernance lac : un exemple de collaboration aboutie

Depuis plusieurs années déjà, Grand Lac assumait, sous forme de concessions ou d'autorisations d'occupation, la gestion des principaux ports du Lac du Bourget, même s'ils faisaient toujours partie du domaine public de l'État.

Dans le respect des principes d'intérêt général, l'État a confié à Grand Lac la propriété de ces ports. Ce transfert, gratuit, acté en tout début d'année 2020 est le fruit d'un travail collaboratif étroit entre les services de l'État et ceux de Grand Lac.

Cet exemple est quasi-unique en France, seul la ville de Macon ayant déjà franchi ce pas pour des ports fluviaux.

S'il confie à Grand Lac la propriété des ports, l'État ne se désengage pas pour autant de la gestion globale du plus grand lac naturel d'origine glaciaire de France. Il a notamment confié en 2019 au conservatoire du littoral et des rivages lacustres, la gestion de nouvelles roselières au nord du lac afin de les préserver.

L'État maintient également ses prérogatives régaliennes en continuant d'assurer, par exemple, la police de la navigation dont on voit, l'été en particulier, qu'elle demeure un sujet d'attention partagé avec les collectivités.

Enfin, la gouvernance autour de l'ensemble des activités pratiquées sur le lac s'est structurée avec la mise en place d'un « comité de lac » qui vise à mieux se coordonner et agir sur de nombreux aspects de la vie du lac.



D'une superficie de 44,5 kms², le lac du Bourget s'étire dans un axe nord-sud sur 18 kilomètres avec une largeur comprise entre 1,6 et 3,5 kms. Il s'agit du plus grand lac naturel d'origine glaciaire de France.

La relance de la lutte contre les lits froids



Le 11 octobre 2019 à l'initiative de la préfecture, en lien le Département, les acteurs de la montagne ont été réunis afin de donner une nouvelle impulsion politique aux travaux savoyards sur ce thème.

Le patrimoine immobilier dans les stations d'altitude est important, mais vieillissant, et ne correspond que partiellement aux attentes des clientèles actuelles, avec des problématiques parallèles importantes de rénovation énergétique. De ce fait il est sous utilisé, occasionnant le phénomène dit des «lits froids» : ce sont les logements à vocation touristique, en résidence de montagne, propriétés de particuliers pour l'essentiel qui ne sont pas utilisés ou que quelques semaines par an.

Dans un contexte de ressources limitées, d'objectif de zéro artificialisation nette des sol, il convient donc de mettre en place une politique de transition, avec à la fois des perspectives de création de nouveaux lits touristiques pour maintenir l'outil économique à court terme mais également une politique de réhabilitation des lits actuels pour trouver une solution sur le moyen et le long terme en remettant dans le circuit le parc existant.

Les premiers objectifs de la réunion d'octobre étaient multiples :

- connaître les solutions initiées dans le département par les communes et les stations, dans leur diversité compte tenu de la multiplicité des situations en matière de lits froids,
- capitaliser et valoriser ce qui a été déjà fait et partager les bonnes pratiques,
- voir ensemble comment aller plus loin en matière de remise en tourisme de l'immobilier de loisir.

Ce travail se poursuivra dans les années à venir autour de groupes thématiques afin de trouver des solutions pragmatiques à cet enjeu essentiel du département.

La nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin



A la fin 2019, 28 kms de galerie étaient creusés sur les 164 kms que compte le tunnel de base, entre Saint-Jean-de-Maurienne et Suse en Italie, soit 17 %, alors que l'accompagnement par la démarche Grand chantier se poursuit.

Les chantiers en cours à Saint-Martin-la-Porte et sur le bassin de Saint-Jean-de-Maurienne ont dépassé les 500 salariés en 2019 dont près de la moitié issue de la vallée. Une année qui a également été celle de la reprise des études concernant les accès français entre Lyon et Saint-Jean-de-Maurienne qui bénéficient d'une déclaration d'utilité publique.

Le chantier du Lyon-Turin a connu 2 visites ministérielles en 2019

Les 31 janvier et 1^{er} février : déplacement de la Ministre des transports, Élisabeth Borne, venue visiter le chantier et faire le point avec les acteurs locaux sur l'avancement du dossier et la programmation des accès français au tunnel transfrontalier.



En septembre : déplacement de Jean-Baptiste Djebbari, nouveau secrétaire d'État aux transports, à l'occasion de la cérémonie de fin de percement au tunnelier des 9 premiers kilomètres d'un des 2 tubes du tunnel de base.

En 2019, un bilan des 3 premières années opérationnelles des dispositifs d'accompagnement mis en place a été dressé.

Ainsi, à ce stade, 23 M€ ont été engagés au travers du Contrat de territoire Maurienne, véritable feuille de route de la démarche Grand Chantier, dont 19 M€ au titre d'actions d'accompagnement du territoire, avec une mobilisation de 2 M€ du Fonds d'accompagnement et de soutien territorial (FAST) mis en place à cette occasion par l'État.



Inauguration des premiers bâtiments de l'OPAC rénovés à Saint-Jean-de-Maurienne dans le cadre de la démarche Grand Chantier, travaux qui bénéficient à des mauriennais et qui permettront un meilleur accueil des salariés du Lyon-Turin.

Lancement de « Mon Emploi Lyon-Turin », le 3 octobre, au Phare de Chambéry, plateforme animée par Pôle Emploi pour faciliter les recrutements locaux, dans le cadre de la démarche Grand Chantier.



Le soutien au développement agricole

L'année 2019 a été marquée par un épisode de grêle qui a particulièrement impacté la viticulture et l'arboriculture.

Une procédure de demande de reconnaissance en calamité agricole pour perte de fonds en viticulture est en cours suite à cet évènement d'une intensité exceptionnelle. Les démarches réalisées ont également permis d'appuyer d'autres dispositifs pour aider les exploitations impactées : dispositif des achats de vendanges, aides aux cotisations MSA, aides conjoncturelles des collectivités (conseil départemental et régional) en particulier. La préservation du foncier agricole, qui s'inscrit également dans les objectifs de limitation de l'artificialisation nette des sols, a fortement mobilisé l'activité de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et des services durant cette année exceptionnelle en matière de planification.

L'année 2019 a en outre permis le retour à un calendrier classique dans le paiement des aides directes de la politique agricole commune (PAC). Le rattrapage d'instruction des aides des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) et à l'agriculture biologique (conversion et maintien) pour les campagnes 2016 à 2018 a été réalisé, même si de rares dossiers restent en cours d'expertise pour être soldés en 2020.



EN CHIFFRES

- 1 479 demandeurs d'aides directes pour un montant de plus de 46 millions (aides découplées, ICHN et aides couplées)

- 42 installations aidées de jeunes agriculteurs, chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes

La commission départementale d'orientation de l'agriculture, section structure et économie des exploitations, s'est réunie 11 fois pour examiner les candidatures.

- un contrôle approfondi de 25 % des GAEC (plus de 340 en Savoie)

Une gestion du loup et des activités d'élevage au plus près du terrain

Le comité de suivi départemental de gestion du loup et des activités d'élevage s'est réuni 9 fois en 2019.

Ce comité a été élargi en 2019 en accueillant dans le courant de l'année des représentants des fédérations départementales des maires et des communes rurales de Savoie pour la mise en place d'une synergie de l'ensemble des politiques concourant globalement à une meilleure protection et défense des troupeaux.

Des dispositifs visant l'appui au déploiement de la protection des troupeaux ont été pérennisés, avec notamment des formations sur les chiens de protection, des analyses de vulnérabilité des exploitations, des visites multi-partenariales et la réflexion sur la mise en place d'une filière chien adapté.

Le travail engagé en 2018 sur les conditions de vie et d'élevage au travers du recensement des besoins propres à chaque alpage s'est poursuivi en s'intéressant plus particulièrement aux problèmes de logement, d'accessibilité et de communication des cas les plus significatifs. Il s'agit d'une action importante, concrète, au plus près d'un territoire lourdement impacté.

EN CHIFFRES

- 150 000 ha de surface pastorale pour 140 000 ovins et caprins dont 110 000 transhumants en Savoie

- 484 constats d'attaques retenus et 1543 victimes

(En 2018 : 441 constats et 1652 victimes indemnisées)

- 17 loups prélevés dans le cadre d'opérations de tir de défense ou défense renforcés à proximité des troupeaux.



MODERNISER l'État



Les premiers déploiements du réseau France Services

A l'issue du grand débat national, le Président de la République a notamment décidé la mise en place d'un réseau baptisé «France Services» ayant pour objectif de permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain en s'appuyant sur une refonte complète du réseau existant des maisons de services au public (MSAP). Un enjeu fort en Savoie qui dispose du premier maillage alpin.

Dès l'été, les services de la préfecture se sont rapprochés des 25 MSAP existantes en Savoie afin de connaître leur souhait d'évoluer en espaces France Services et travailler avec elles à un nouveau standard d'accueil du public, élargi désormais à neuf partenaires, dont les ministères des finances publiques, de la justice et de l'intérieur.

Fin 2019, deux MSAP existantes (Entrelacs et Valgelon-La-Rochette) ainsi que deux structures qui étaient en cours de création (Saint-Michel-de-Maurienne et Yenne) ont obtenu la labellisation France Services, rejointes par Moûtiers au 1^{er} février 2020.

Ce travail se poursuivra en 2020 et 2021, en lien notamment avec le Conseil départemental, partenaire départemental des structures France Services, pour poursuivre le déploiement de cette réforme, dans l'objectif d'atteindre un maillage optimal du territoire.



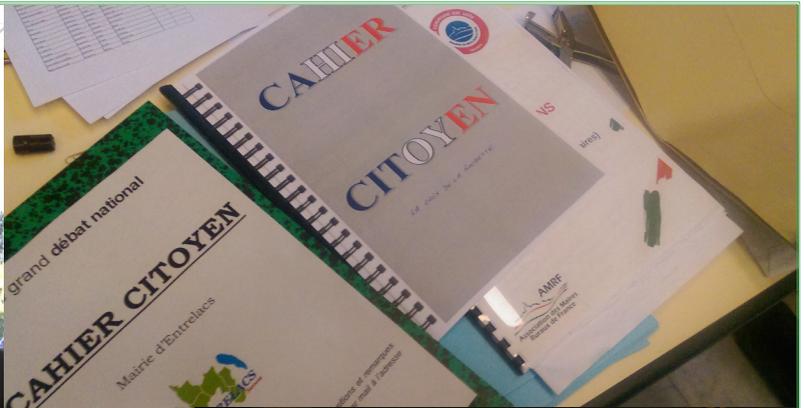


A la suite du mouvement des gilets jaunes initié fin 2018, le Président de la République a souhaité organiser, début 2019, un grand débat national pour permettre de reposer ensemble les grandes questions de l'avenir de la France.

Dans ce cadre, en Savoie, plus de 60% des communes ont ouvert des cahiers citoyens dans lesquels les Savoyards ont pu faire part de leur vision du territoire et de leurs propositions. Parallèlement la plateforme nationale créée pour déposer des contributions individuelles a traité plus de 15 000 messages issus de citoyens savoyards.

Une synthèse a été opérée au niveau national de l'ensemble de ces contributions et les cahiers ont depuis été versés aux archives départementales.

Enfin plus de 90 réunions locales se sont tenues dans le département, principalement organisées par les maires permettant des échanges dont la qualité a été largement saluée. Ces chiffres témoignent d'une vraie réussite de ce débat en Savoie.



Une organisation du réseau des finances publiques en cours de nouvelle modernisation

Mise en œuvre du prélèvement à la source

L'ensemble des services des finances publiques en Savoie (services des impôts des particuliers, services des impôts des entreprises, trésoreries, direction) se sont mobilisés au printemps 2019 pour la réussite de la mise en place du prélèvement à la source. La mise en œuvre concrète du dispositif et les actions de pédagogie auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités, ont porté leurs fruits. La transition s'est faite en douceur en Savoie.



Concertation pour la mise en place du nouveau réseau de proximité

Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a lancé, en juin 2019, une démarche innovante de rénovation du réseau de la direction générale des finances publiques.

La démarche engagée privilégie une approche pluriannuelle, concertée avec tous les acteurs, prenant en compte les besoins des territoires et l'attente forte de nos concitoyens de bénéficier d'un service public plus proche d'eux et plus efficace. Pour ce faire, le projet prévoit une augmentation des accueils de proximité, plus diversifiés, une participation active aux espaces France Services, l'organisation de rendez-vous ou de permanences en mairies, ou par visio. Pour renforcer le soutien et l'expertise apportée par la DGFIP aux élus, des cadres seront dédiés dans les territoires à la mission de conseil financier, fiscal, budgétaire et comptable. Parallèlement, les activités de gestion seront mutualisées pour gagner en efficacité et rapidité. Enfin, la localisation des services de la DGFIP sera rééquilibrée par des transferts des grandes métropoles vers les territoires.

Mise en œuvre de la loi « ESSOC » : l'État au service d'une société de confiance

La loi n° 2018-727 du 10 août 2018 a pour objectif de promouvoir la confiance dans les relations entre le citoyen ou l'entreprise et l'administration, en développant la capacité d'information et d'accompagnement des usagers par leurs services publics et, plus généralement, en améliorant la qualité du service rendu. En matière fiscale, la loi ESSOC a deux orientations principales : la mise en œuvre du droit à l'erreur et les garanties de sécurité juridique offertes par l'administration. Les méthodes des services en Savoie, comme pour l'ensemble du territoire national ont ainsi évolué pour offrir ces nouveaux droits aux usagers.

Semaine de l'innovation publique

Organisation d'un hackathon en partenariat avec l'Université Savoie Mont-Blanc

Dans le cadre de la 5^{ème} Semaine de l'innovation publique, les DDFIP de la Savoie et de la Haute-Savoie ont organisé les 28 et 29 novembre un hackathon axé sur la valorisation des données du secteur public local sur le campus du Bourget-du-Lac.

Pendant deux jours, des experts, agents des finances publiques de la Savoie et de la Haute-Savoie, agents de la préfecture, représentants des collectivités locales, enseignants et chercheurs, ont accompagné 16 équipes d'étudiants de l'université Savoie Mont-Blanc pour la résolution de « défis ».

La clôture institutionnelle, en présence du préfet, du président de l'université et du directeur départemental des finances publiques de la Savoie, a permis aux étudiants de découvrir un peu mieux le rôle de l'État et de ses institutions.



La réforme de l'Éducation Nationale en Savoie



L'ensemble des classes de CP et CE1 en REP et REP+ sont désormais dédoublées en Savoie, soit 565 élèves répartis dans 45 classes. La structure des écoles en milieu rural a par ailleurs été préservée et l'école inclusive a connu un nouvel élan.

La rentrée 2019 a vu la continuité du dispositif « 100% réussite » avec le dédoublement des CE1 en REP dans les écoles Martin Sibille, Louis Pasteur et Val des Roses à Albertville. 93 élèves ont été concernés pour un total de 8 classes.

La scolarisation des élèves de 3 ans a été rendue obligatoire. En Savoie cela représente 4 089 élèves dans l'enseignement public et 446 dans l'enseignement privé sous contrat. Le taux de scolarisation des élèves était déjà élevé dans le département.

Un service de l'école inclusive a aussi été créé au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale à la rentrée scolaire. Ce service, dédié au suivi des élèves en situation de handicap est chargé du recrutement, de l'implantation et du suivi matériel et humain.

2 134 élèves en situation de handicap sont scolarisés de la maternelle au lycée, 1 121 élèves sont accompagnés par un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) dans une classe ordinaire.

Sept pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont par ailleurs expérimentés dans les secteurs d'Albertville et de Montmélián, chacun autour d'un secteur de collège. Ces pôles seront généralisés à l'ensemble du département à la rentrée scolaire prochaine : ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (aides humaines, pédagogiques, éducatives et à terme thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

EN CHIFFRES

40 547 élèves sont scolarisés dans le premier degré public et privé incluant l'enseignement pré-élémentaire, élémentaire et spécialisé (en 2018, ils étaient 40 874).

36 736 élèves sont scolarisés dans le second degré (collèges et lycées publics et privés).
(en 2018, ils étaient 36 717)

L'Éducation Nationale au plus près des territoires

Six classes d'hiver sont installées pour la scolarisation des enfants de saisonniers dès les vacances de Toussaint jusqu'aux vacances d'avril dans les communes suivantes : La Plagne Tarentaise, Les Belleville, Bourg-Saint-Maurice, Fontcouverte, Courchevel et Valloire.

Le directeur académique des services de l'Éducation Nationale et les inspecteurs de l'Éducation Nationale de circonscription ont par ailleurs organisé 8 rencontres avec les maires en novembre-décembre 2019 afin de faire le point sur des thématiques éducatives prioritaires : instruction obligatoire à 3 ans, principes et modalités de la carte scolaire, relation entre locaux scolaires et pratiques pédagogiques.

Le principe de conventions éducatives de territoire a été proposé aux maires et aux intercommunalités.

Mobilisation des administrations de l'État et du secteur privé pour proposer des stages aux collégiens de 3^{ème} REP

Le dispositif mis en place en 2018 par le premier ministre pour proposer des offres de stage aux élèves de 3^{ème} REP + afin de favoriser leur intégration professionnelle future en leur ouvrant le maximum d'horizons a été étendu cette année aux élèves de 3^{ème} REP.

Au collège de Côte Rousse à Chambéry, unique structure concernée en 2018, est ainsi venu s'ajouter le collège Combe de Savoie à Albertville en 2019.

Sous le pilotage de la préfecture en lien avec les établissements concernés, 90 élèves ont obtenu un stage via la plate-forme numérique mise en place à ce titre.



Une préfecture qui poursuit sa réorganisation



La mise en place d'un secrétariat général commun : amorce de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE)

Après la mise en œuvre de 4 directions au sein de la préfecture en 2018 issues du plan préfecture nouvelle génération (PPNG), l'État territorial a poursuivi sa réforme en 2019 dans un objectif de mutualisation des moyens et de coopération interdépartementale en préparant la création d'un secrétariat général commun.

Ce futur service interministériel, placé sous l'autorité du préfet et du secrétaire général, aura pour mission d'assurer l'ensemble des fonctions supports de la préfecture et des directions départementales interministérielles, que ce soit en matière d'achat, de ressources humaines, de logistique et d'immobilier, de ressources informatiques ou encore de gestion courante de tous autres moyens affectés aux différentes entités soutenues.

Pour cette mise en place, une équipe de préfiguration a été nommée par le Préfet dès le mois de juin 2019. Les agents concernés par cette restructuration ont été fortement associés au sein de groupes de travail et de réflexion au fur et à mesure de l'avancement des travaux et arbitrages. Prévu pour entrer en fonction en juin 2020, le démarrage du service rénové a été décalée au 1^{er} janvier 2021 en raison de l'impact de la crise sanitaire.

Parallèlement 2019 a permis d'engager la préparation de la réorganisation des DDI qui verra la fusion de la DIRECCTE avec la DDCSPP et le transfert des compétences jeunesse et sport à l'Éducation nationale.

Label Qual-e-pref

Labellisée Marianne en 2013 puis Qualipref 2 en 2014 et Qualipref 2.0 en 2015, la préfecture de la Savoie s'est engagée depuis novembre 2018 dans le déploiement du nouveau référentiel qualité Qual-e-pref et se portera candidate pour un audit de labellisation en 2020 pour deux modules, «relation générale avec les usagers» et «communication d'urgence en cas d'évènement majeur».

Ce nouveau référentiel qualité tient compte des évolutions du plan préfectures nouvelle génération et, en particulier, d'une offre élargie de services numériques s'appuyant sur des télé-procédures.



Organisation d'un séminaire d'encadrement le 29 avril 2019 à l'extérieur de la Préfecture

Ce séminaire qui a réuni une quarantaine de participants autour du Préfet et du secrétaire général avait pour objectif d'organiser des échanges de pratiques autour de la thématique du changement, incluant des notions de courage managérial, de bienveillance et de confiance.

L'apprentissage dans la fonction publique



L'apprentissage se développe y compris dans la fonction publique, dans les fonctions administratives.

En 2018 pour la première fois la préfecture avait recruté 2 apprentis en master à l'USMB.

Une expérience très positive prolongée à la rentrée 2019 avec 4 nouveaux apprentis.

Le dispositif d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile

L'accord national baptisé «new deal» prévoit plus de 3 milliards d'euros d'investissements supplémentaires portés par les opérateurs en échange d'un abandon de recette sur la redevance d'utilisation des fréquences. Un dispositif qui a connu ses premières applications en Savoie dès décembre 2018.

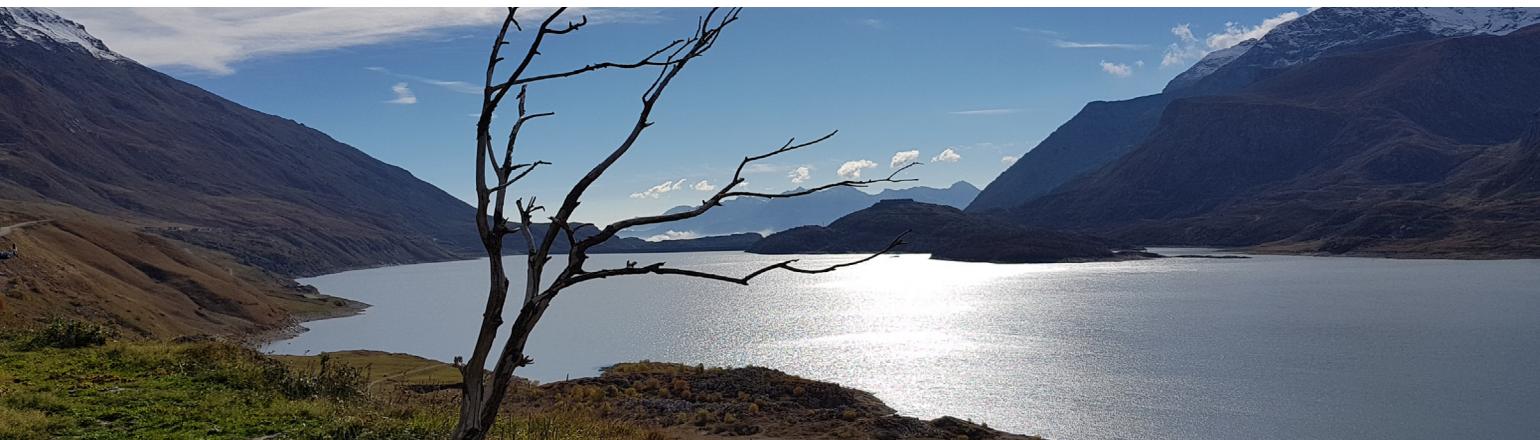
Au niveau national, plusieurs engagements majeurs ont été finalisés courant 2019 et placés sous le contrôle de l'Autorité de régulation (ARCEP), qui pourra en sanctionner les éventuels manquements :

- le déploiement massif de la 4G avec 10 000 communes supplémentaires, aujourd'hui couvertes uniquement en 2G/3G, qui passeront en 4G d'ici fin 2020. En Savoie le déploiement est en cours ;
- le renforcement de la couverture des axes de transports ferroviaires et routiers ;
- le déploiement des solutions de 4G fixe (accès à Internet fixe via le réseau mobile) ;
- un dispositif de couverture ciblée permettant la construction de 5 000 nouveaux sites par opérateurs (le cas échéant mutualisés entre eux) pour assurer une couverture mobile sur les zones aujourd'hui en souffrance. Ce mécanisme sera mis en œuvre au rythme de 600 à 800 sites par an au niveau national sur la base d'une liste transmise aux opérateurs par le gouvernement à partir des besoins identifiés localement en étroite coordination avec les collectivités territoriales.

En Savoie, un comité de projet a été mis en place co-piloté avec le Conseil départemental, qui associe l'ensemble des EPCI. En lien avec ce comité, le Département et la Préfecture organisent un recensement des besoins d'amélioration de la couverture mobile auprès de l'ensemble des communes du département.

Après avoir obtenu deux sites à couvrir par les opérateurs à échéance de deux ans (Saint Alban des Villards et Saint-François-de-Sales/LeNoyer) en décembre 2018, la Savoie a reçu la validation de 8 sites supplémentaires en 2019 sur les communes de Champagnieux, Saint-Maurice de Rotherens, La Thuile, Thoiry/Puygros/Curienne, Saint-Pierre d'Entremont-Cirque de Saint-Même, Peisey Nancroix, Termignon, Esserts-Blay et Verrens-Arvey.

Une trentaine d'autres secteurs du départements aujourd'hui insuffisamment couverts ont par ailleurs fait l'objet d'études techniques, qui permettront la validation de 11 nouvelles implantations en 2020.





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'État au service des territoires



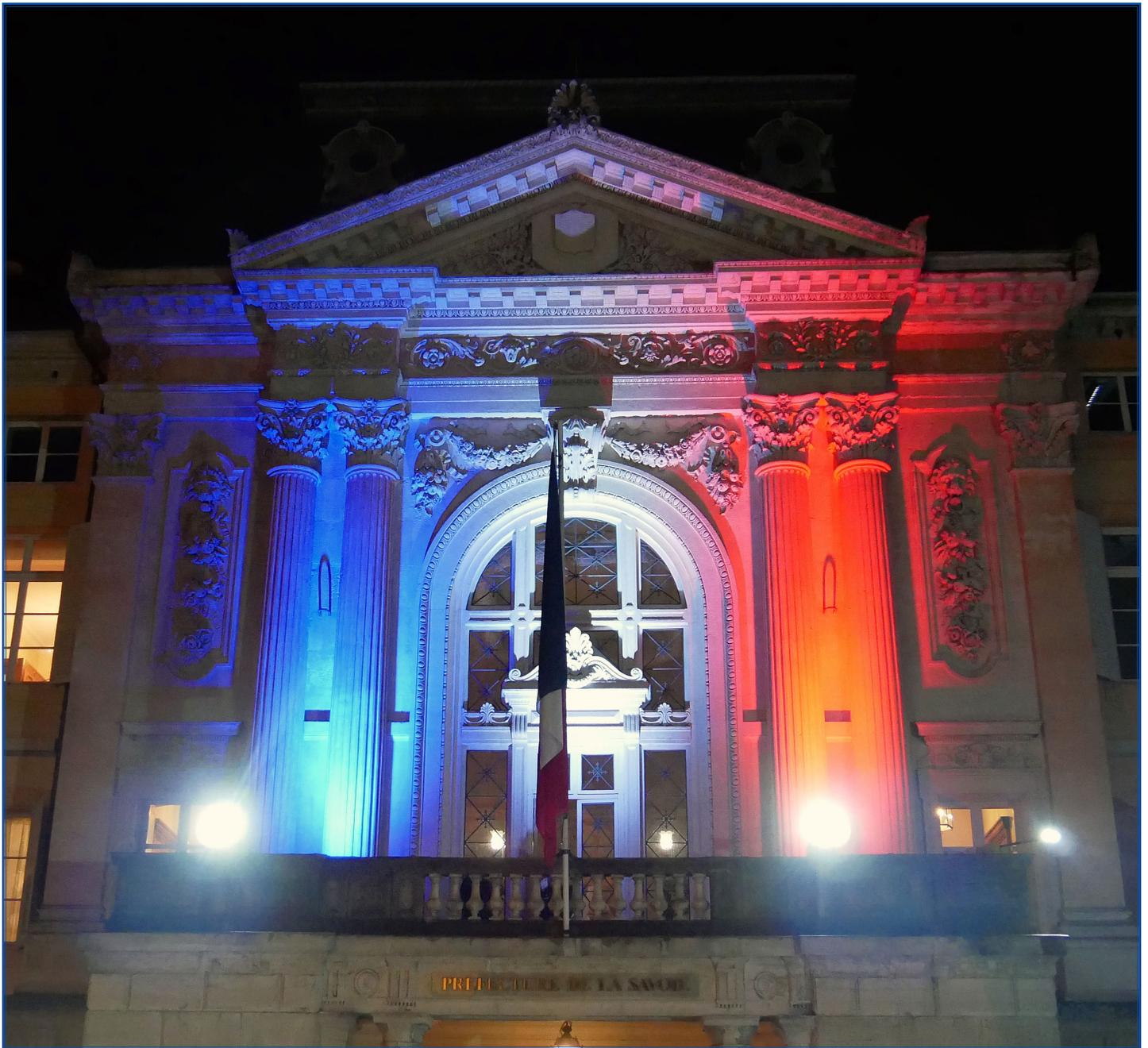
@Prefet73



@Prefet73



www.savoie.gouv.fr



PREFECTURE DE LA SAVOIE